

CONDITIONS D'ACCÈS

La déchèterie est ouverte à partir d'avril 2012 aux habitants et à compter de mai 2012 aux professionnels de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur présentation d'une carte d'accès.

VOUS ÊTES UN PARTICULIER ?

L'accès est gratuit pour les particuliers qui doivent être munis d'une carte.

Pour obtenir sa carte, renvoyer à VGP :

- le **formulaire** soigneusement rempli
- une copie d'une **pièce d'identité**
- une copie d'un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois

Cette demande peut être faite sur le site internet www.versaillesgrandparc.fr, par courrier à l'adresse de VGP ou bien auprès de l'agent d'accueil de la déchèterie lors de votre première visite.

Les cartes d'accès sont envoyées par courrier dans un délai maximum d'un mois après réception de la demande.



JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi	
Mercredi	9h - 13h
Jeudi	14h - 18h
Vendredi	
Samedi	9h - 18h
Dimanche	9h - 13h

Fermeture les jours fériés

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL ?

L'accès est payant pour les professionnels (tarifs sur www.versaillesgrandparc.fr) sur présentation d'une carte d'accès.

Pour obtenir sa carte, renvoyer à VGP :

- le **formulaire** soigneusement rempli
- une copie d'un **justificatif de domiciliation de la société**
- une copie de l'**extrait Kbis** ou de la **fiche INSEE**
- une copie de la **carte grise du véhicule** dépositaire

Cette demande peut être faite sur le site internet www.versaillesgrandparc.fr, par courrier à l'adresse de VGP ou par téléphone au 01 30 83 03 11.

Les cartes d'accès sont envoyées par courrier dans un délai maximum d'un mois après réception de la demande.



JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

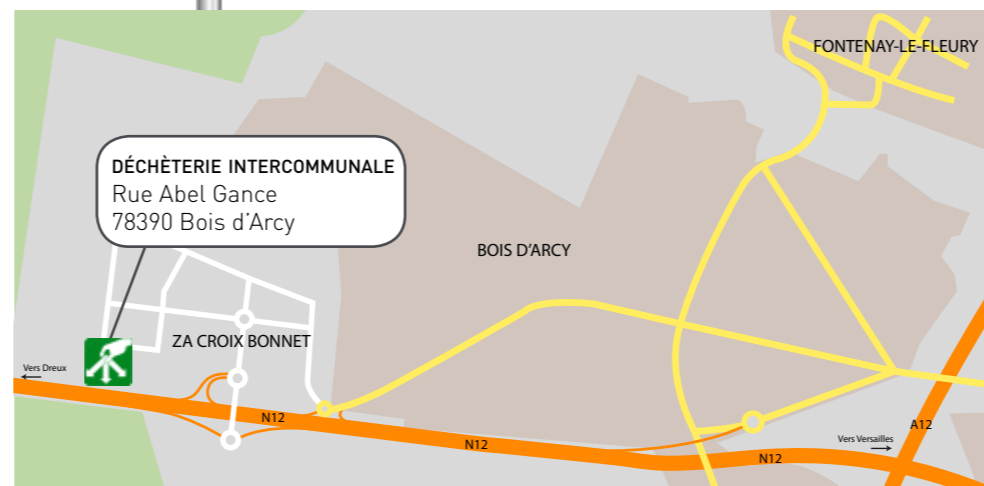
Mardi	
Mercredi	9h - 13h
Jeudi	14h - 18h
Vendredi	
Samedi	ACCÈS NON AUTORISÉ
Dimanche	ACCÈS NON AUTORISÉ

Fermeture les jours fériés



Accès depuis la N12 :

- prendre la sortie ZA la Croix Bonnet
- suivre les panneaux « Déchèterie Intercommunale »



Une question ? Plus d'informations ?

Particuliers N° Vert 0 800 284 524

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Professionnels 01 30 83 03 11

www.versaillesgrandparc.fr



Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

7 ter rue de la Porte de Buc - CS10922 - 78009 Versailles Cedex
Fax : 01 39 53 96 14
environnement@grandparc.fr

ile de France



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération



> DÉCHETS ACCEPTÉS



> RÈGLES À RESPECTER



> CONDITIONS D'ACCÈS



Environnement



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Cette déchèterie aménagée à Bois d'Arcy est la première d'un réseau que Versailles Grand Parc souhaite créer sur son territoire afin de favoriser le recyclage et la valorisation des déchets via des filières de traitement adaptées.

QUE PEUT-ON APPORTER EN DÉCHÈTERIE ?

À DÉPOSER DANS LES BENNES



DÉCHETS VÉGÉTAUX

branches, herbe, feuilles, fleurs...



MÉTAUX

ferraille, objets métalliques, vélos...



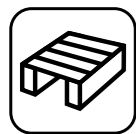
GRAVATS DÉCHETS INERTES

terre, pierres, tuiles, briques, béton non armé, carrelage...



CARTONS

vides, pliés et non souillés sans polystyrène ni film plastique



BOIS

palettes, portes, contre-plaqué, meubles, souches d'arbres...



TOUT VENANT

tuyaux, polystyrène, bâches plastique, canapés, moquette, mobiliers plastiques...

À DÉPOSER DANS LES CONTENEURS



VERRE

bouteilles, bocaux et pots en verre sans bouchons ni capsules



TEXTILE

vêtements, chaussures, sacs à main, jouets en tissus, linge de maison...



DÉCHETS RECYCLABLES

boîtes et cartons d'emballages, briques alimentaires, journaux, magazines, aérosols, conserves, boîtes métalliques, canettes, bouteilles, bidons et flacons en plastique

DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES



BRICOLAGE

peintures, colles, vernis, solvants, acides...



LIÉS AUX VÉHICULES

huiles de vidange, batteries, pneus...



JARDINAGE

engrais, produits phytosanitaires...



CONTENANT DES MÉTAUX LOURDS

pires, cartouches d'encres...



CUISINE

huile de friture, bouteilles de gaz...



SANTÉ

radiographies, médicaments...

DEEE DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



ÉCRANS

téléviseurs, ordinateurs...



GROS ÉLECTROMÉNAGER

réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières, lave-vaisselle, lave-linge micro-ondes...



PETITS APPAREILS

hi-fi, rasoirs, sèche-cheveux, perceuses, téléphones, jouets, cafetières, mixeurs...



NÉONS - AMPOULES

lampes fluocompactes, tubes fluorescents...

DÉCHETS INTERDITS

La déchèterie n'accepte pas :

Les ordures ménagères, les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI), l'amiante, les déchets radioactifs ou explosifs, les carcasses de voitures...

Liste non exhaustive : tous les déchets susceptibles de porter atteinte aux personnes et aux biens peuvent être refusés.

ZOOM SUR... LES RÈGLES À RESPECTER

- Les usagers doivent respecter les règles de circulations sur le site, se conformer aux indications de tri des agents d'accueil et au règlement intérieur.
- Dépôt limité pour les particuliers à 2m³ par semaine, tous flux confondus (pour les professionnels, plus de renseignements sur www.versaillesgrandparc.fr).
- Toute récupération de déchets est interdite.
- Interdiction de descendre des véhicules pour les enfants de moins de 12 ans.

OFFREZ UNE SECONDE VIE À VOS DÉCHETS

Bien trier ses déchets facilite leur recyclage : ils deviennent de nouveaux produits sans puiser dans les matières premières naturelles.

- Le bois est valorisé en chaleur dans des chaufferies industrielles ou broyé puis transformé en panneaux de particules.
- La ferraille est refondue dans l'industrie sidérurgique pour fabriquer de nouveaux objets.
- Les déchets végétaux sont acheminés sur une plate-forme pour devenir du compost.
- Le carton est utilisé pour la fabrication de nouvelles feuilles de papier ou de carton.
- Le tout venant incinérable est valorisé en électricité dans une usine d'incinération.
- Les gravats sont triés et concassés afin d'être utilisés pour la construction de route (remblais, terrassement, finition...)
- Le textile est revendu ou utilisé pour du chiffonnage suivant sa qualité.
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont démantelés et chaque matière est transférée vers des filières de recyclage.

Exemple de seconde vie des petits appareils électriques ménagers (DEEE)



Petits appareils électriques ménagers (DEEE)



Démantèlement et tri des matières



Mobilier urbain